Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 20/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Date d'affichage
16/01/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 11
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contres : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-007

L'an 2026, le 20 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme LEMOINE Lélia,

Excusés avec pouvoir : Mme SABATIER Nathalie pouvoir donné à M.EON Jonathan, M.FONTENEAU Damien pouvoir donné à M.BLANDEL Philippe

Excusés : M.SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Secrétaire de séance : M.BLANCHET Jacques

Objet de la délibération : Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Goulven - Année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat d'association entre la commune et l'école privée SAINT-GOULVEN, la commune participe aux frais de fonctionnement de cette dernière à hauteur du coût de l'élève de l'école publique.
Pour rappel, le coût de l'élève pour l'année 2024/2025 est de :

- pour un enfant en maternelle : **1829.72 €**
- pour un enfant en élémentaire : **445.59 €**

À noter qu'il avait été décidé d'ajouter la part de l'amortissement dans le cadre de l'acquisition du matériel informatique, soit pour l'année 2024/2025 :

- part amortissement pour un élève maternel : **14.47 €**
- par amortissement pour un élève élémentaire : **13.78 €**

Ainsi, au titre de l'année 2025/2026, la participation de la commune s'élève à :

Effectifs scolaire 2025-2026 - Coût calculé à partir de 2024-2025		
Ecole Saint Goulven	***Maternelle***	***Elémentaire***
Effectifs Communes	36	66
Coût élève 2025 pour 2026	1 829,72 €	445,59 €
Coût Amortissement	14,47 €	13,78 €
TOTAL Coût Elève avec Amorti.	**1 844,19 €**	**459,37 €**
TOTAL Versement / Section	66 390,76 €	30 318,55 €
TOTAL	96 709,31 €	

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_007-DE

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_007-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité : :

Ø **DÉCIDE** de verser cette participation d'un montant de **96 709.31 €** pour l'année 2025/2026. À noter que le premier versement sera effectué courant Mars 2026 à hauteur de **58 025.58 €**, correspondant à 60% de la somme et un second sera recalculé sur la base des effectifs au 1er septembre 2026 courant septembre (à hauteur de 40%)

pour : 13 , contre : 0 , abstention :0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

Le Secrétaire de séance,
M Jacques BLANCHET

SAINT-DIDIER
35220
(Ille et Vilaine)

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_007-DE